

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 octobre 2015 – n° 03  
150110

**REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE REFORME DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33,

Considérant que le conseil municipal, par délibération en date du 18 avril 2014 a procédé à la désignation de ses représentants à la commission de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il y a lieu de remplacer un membre du conseil municipal au sein de cette commission,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

**Le Maire propose :**

- Madame Françoise LEGRAND (en remplacement de Monsieur Bruno TOUSSAINT).

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



*David Valence*  
David VALENCE

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....35

Nombre des Membres en  
exercice.....35

Nombre des Membres présents  
à la séance.....31

Procurations.....4

Absent(s) excusé(s).....0

Séance du 19 octobre 2015

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA,, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Étaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI (arrivée au point n° 8, procuration à David VALENCE du point n°1 au point n° 7), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marie-José LOUDIG	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	François FICHTER
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Serge VINCENT

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 octobre 2015 – n° 04

150111

**ADHESION DE LA VILLE AU RESEAU DES COMMUNES FORESTIERES**

La Fédération Nationale des Communes Forestières est une association de loi 1901, créée en 1933, qui regroupe des communes, des collectivités ou leurs groupements ayant sur leur territoire une forêt publique et plus largement, des collectivités intéressées par l'espace forestier et la filière forêt-bois. Elle est à la tête d'un réseau de près de cinquante associations sur l'ensemble du territoire français, dont l'Association des Communes Forestières Vosgiennes.

Attachée depuis sa création au régime forestier et au service public rendu par l'Office National des Forêts (ONF) la Fédération représente et défend à l'échelle nationale les intérêts de ses adhérents : dialogue et négociations auprès des pouvoirs publics, participation à diverses instances traitant de la forêt et de la filière bois, prises de position sur les grands dossiers nationaux.

Ses objectifs sont d'améliorer, développer et valoriser le patrimoine forestier des collectivités pour promouvoir une gestion durable multifonctionnelle et placer la forêt au cœur du développement durable.

L'adhésion au réseau des communes forestières bénéficierait à la ville pour toute question relevant de la gestion de la forêt où elle trouvera l'information et la formation à l'appui.

L'adhésion au réseau des communes forestières induit l'adhésion à la Fédération Nationale des Communes Forestières ainsi que l'adhésion automatique à l'Association des Communes Forestières Vosgiennes.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- DONNE SON ACCORD pour l'adhésion de la Ville à la Fédération Nationale des Communes Forestières et de fait, à l'Association des Communes Forestières Vosgiennes et d'en respecter les statuts ;

- ACCEPTE de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;

- AUTORISE le Maire :

\* à désigner un représentant de la collectivité auprès de ces instances :

↳ le Maire propose Monsieur Patrick ZANCHETTA ;

\* à signer tous documents nécessaires à cette adhésion.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE



Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....35

Nombre des Membres en  
exercice.....35

Nombre des Membres présents  
à la séance.....31

Procurations.....4

Absent(s) excusé(s).....0

Séance du 19 octobre 2015

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA,, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI (arrivée au point n° 8, procuration à David VALENCE du point n°1 au point n° 7), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marie-José LOUDIG	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	François FICHTER
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Serge VINCENT

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....35

-----  
Séance du 19 octobre 2015

-----  
Nombre des Membres en  
exercice.....35

-----  
Nombre des Membres présents  
à la séance.....31

-----  
Procurations.....4

-----  
Absent(s) excusé(s).....0

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA,, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI (*arrivée au point n° 8, procuration à David VALENCE du point n°1 au point n° 7*), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marie-José LOUDIG	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	François FICHTER
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Serge VINCENT

-----  
Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

**VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 octobre 2015 – n° 05 (1/4)  
150112

**VIREMENTS ET INSCRIPTIONS DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N° 4**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les virements et inscriptions de crédits ci-après :

**BUDGET PRINCIPAL**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	
<u>Ordre</u> Article 1021 : Dotations	955 000,00	<u>Ordre</u> Article 021 : Virement section fonctionnement	497 360,00
<b>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</b>	
<u>Ordre</u> Article 2128 : Autres agencements et aménagements de terrain	323,00	<u>Ordre</u> Article 2031 : Frais d'études	13 625,00
Article 2135 : Installations générales	11 325,00	Article 2033 : Frais d'insertions	5 599,00
Article 2151 : Réseaux de voirie	1 388,00		
Article 2152 : Installations de voirie	5 000,00		
Article 2182 : Matériel de transport	1 188,00		
<b>Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>		<b>Chapitre 26 : Participations et créances rattachées à des participations</b>	
Article 10223 : Taxes locales d'équipement	-170 640,00	Article 266 : Autres formes de participation	276 905,59
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>			
Article 2111 : Terrains nus	-22 000,00		
Article 2138 : Autres constructions	-265 000,00		
<b>Chapitre 26 : Participations et créances rattachées à des participations</b>			
Article 261 : Titres de participation	276 905,59		
<b>TOTAL</b>	<b>793 489,59</b>		<b>793 489,59</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	
<u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	497 360,00	<u>Ordre</u> Article 773 : Mandats annulés	955 000,00
<b>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>Chapitre 73 : Impôts et taxes</b>	
Article 6541 : Créances admises en non valeur	-8 600,00	Article 73111 : Taxes foncières et d'habitation	51 705,00
Article 6542 : Créances éteintes	-3 900,00		
Article 6558 : Autres contributions obligatoires	12 454,00		
Article 657364 : Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial	312 173,00		
<b>Chapitre 66 : Charges financières</b>		<b>Chapitre 74 : Dotations et participations</b>	
Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	-568 882,00	Article 74835 : Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	103 082,00
<b>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions</b>	
Article 673 : Titres annulés	955 000,00	Article 7815 : Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	955 000,00
Article 67441 : Subventions aux budgets annexes	300 300,00		
<b>Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions</b>			
Article 6865 : Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	568 882,00		
<b>TOTAL</b>	<b>2 064 787,00</b>		<b>2 064 787,00</b>

19 octobre 2015 – n° 05 (2/4)

## BUDGET EAU

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</b>	
<u>Ordre</u> Article 21531 : Réseaux d'adduction d'eau	3 448,00	<u>Ordre</u> Article 2033 : Frais d'insertions	3 448,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 448,00</b>		<b>3 448,00</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 66 : Charges financières</b>			
Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	-9 540,00		
<b>Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions</b>			
Article 6865 : Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	9 540,00		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

## BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</b>	
<u>Ordre</u> Article 21532 : Réseau d'assainissement	596,00	<u>Ordre</u> Article 2033 : Frais d'insertions	596,00
<b>TOTAL</b>	<b>596,00</b>		<b>596,00</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>		<b>Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations des services, marchandises</b>	
Article 6152 : Entretien et réparations	11 130,00	Article 7063 : Contributions des communes (eau pluviale)	12 454,00
<b>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</b>			
Article 6541 : Créances admises en non valeur	1 324,00		
<b>Chapitre 66 : Charges financières</b>			
Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	-33 778,00		
<b>Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions</b>			
Article 6865 : Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	33 778,00		
<b>TOTAL</b>	<b>12 454,00</b>		<b>12 454,00</b>

19 octobre 2015 – n° 05 (3/4)

## **BUDGET BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées</b> Article 1675 : Dettes afférentes aux P.P.P.	-35 022,00	<b>Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</b> <u>Ordre</u> Article 021 : Virement section fonctionnement	169 156,00
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b> Article 2135 : Installations générales	205 662,00	<b>Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b> <u>Ordre</u> Article 28188 : Amortissement autres immobilisations corporelles	1 484,00
<b>TOTAL</b>	<b>170 640,00</b>		<b>170 640,00</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b> Article 63512 : Taxes foncières	141 533,00	<b>Chapitre 74 : Subventions d'exploitation</b> Article 74 : Subventions d'exploitation	312 173,00
<b>Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement</b> <u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	169 156,00	<b>Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions</b> Article 7865 : Reprises sur provisions pour risques et charges financiers	-7 854,11
<b>Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b> <u>Ordre</u> Article 6811 : Dotations aux amortissements	1 484,00		
<b>Chapitre 66 : Charges financières</b> Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	-7 854,11		
<b>TOTAL</b>	<b>304 318,89</b>		<b>304 318,89</b>

## **BUDGET OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</b> <u>Ordre</u> Article 2135 : Installations générales	651 117,00	<b>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</b> <u>Ordre</u> Article 2031 : Frais d'études	651 117,00
<b>TOTAL</b>	<b>651 117,00</b>		<b>651 117,00</b>

19 octobre 2015 – n° 05 (4/4)

**BUDGET LOCATIONS COMMERCIALES**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles Article 2138 : Autres constructions	1 250 000,00	Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement Ordre Article 021 : Virement section fonctionnement	287 000,00
		Chapitre 21 : Immobilisations corporelles Article 2138 : Autres constructions	963 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 250 000,00</b>		<b>1 250 000,00</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement Ordre Article 023 : Virement section investissement	287 000,00	Chapitre 74 : Dotations et participations Article 74741 : Participations communes membres du GFP	300 300,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante Article 6542 : Créances éteintes	13 300,00	Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions Article 7865 : Reprises sur provisions pour risques et charges financiers	7 854,11
Chapitre 66 : Charges financières Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	7 854,11		
<b>TOTAL</b>	<b>308 154,11</b>		<b>308 154,11</b>

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE les virements et inscriptions de crédits tels que définis ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**Extrait certifié conforme  
Le Maire,

David VALENCE



-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....35

-----  
Séance du 19 octobre 2015

Nombre des Membres en  
exercice.....35

Nombre des Membres présents  
à la séance.....31

Procurations.....4

Absent(s) excusé(s).....0

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA,, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI (*arrivée au point n° 8, procuration à David VALENCE du point n°1 au point n° 7*), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marie-José LOUDIG	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	François FICHTER
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Serge VINCENT

-----  
Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

-----  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 octobre 2015 – n° 06 (1/2)

150113

**ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES 2015**

VU les états des taxes et produits présentés par le Trésorier Municipal en vue de l'admission en non-valeur et en créances éteintes des sommes indiquées ci-dessous,

CONSIDERANT que le Trésorier Municipal a justifié dans les formes voulues par la réglementation et par les motifs invoqués (insolvabilité des débiteurs, recherches infructueuses, cote inférieure au seuil des poursuites, liquidations judiciaires...) de l'irrecouvrabilité des sommes proposées en non-valeur et en créances éteintes,

Admission en non valeur : 6541-01

<b>Budget Assainissement</b> 2006 Titre -1-1	Sté PELTEX	Cessation d'activité - radiation	1 323,06 €
---	------------	----------------------------------	------------

Admission en créances éteintes : 6542 -01

<b>Budget principal</b> T – 2821 (2012) T – 2723 (2013)	Garage NICO - Taxe locale publicité	Insuffisance d'actif	201,00 €
<b>Budget principal</b> T – 2723 (2013)	JULIENGE / BLEU TURQUOISE Taxe locale publicité	Insuffisance d'actif	13,50 €
<b>Budget principal</b> T – 2695 (2012) T – 2723 (2013) T – 3059 (2014)	LE PHILATORIUM Taxe locale publicité	Insuffisance d'actif	81,00 €
<b>Budget principal</b> T – 137 (2014) T – 310 (2014) T – 426 (2014) T – 764 (2014)	TRANSAC'OR ¼ page de publicité (x4)	Insuffisance d'actif	768,00 €
<b>Budget principal</b> T – 2723 (2013)	Bowling Club Déodatien  *Taxe locale publicité	Liquidation judiciaire	52,50 €
<b>Budget des bâtiments industriels et commerciaux</b>  <b>2013 :</b> T – 38 – 39 – 40 – 41 -42 – 43 – 44 – 45 – 46 – 47 – 48- 49 – 50 -51 -52 53 – 54  <b>2014 :</b> T -5	Bowling Club Déodatien  Loyer	Liquidation judiciaire	43 291,79 €

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 octobre 2015 – n° 06 (2/2)

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- ADMET en non-valeur la somme suivante :

➤ 1 323,06 € sur le budget assainissement,

- ADMET en créances éteintes les sommes suivantes :

➤ 1 116,00 € sur le budget principal

➤ 43 291,79 € sur le budget industriel et commercial

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



*David Valence*  
David VALENCE



19 octobre 2015 – n° 07  
150114

**CLASSEMENT, DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL, DE LA VOIE PRIVEE "LE CHEMIN DES ECUREUILS" DU LOTISSEMENT DE LA GOUTTE MORELLE A LA BOLLE**

Vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 article 62 II,

Vu la demande conjointe des co-lotis du lotissement « La Goutte Morelle » demandant le classement dans le domaine public communal de la voirie dudit lotissement cadastrée section CN n°85, pour une surface de 1 577 m<sup>2</sup>,

Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L141-3, stipulant que les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que le classement envisagé n'aura aucune conséquence sur les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- DECIDE :

\* de procéder au transfert amiable de propriété, qui vaut classement dans le domaine public communal, de la voie privée "le Chemin des Ecureuils", cadastrée CN n°85 et des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'éclairage public sis dans son emprise,

\* d'imputer à la charge des co-lotis du lotissement de la Goutte Morelle l'ensemble des coûts liés au transfert (bornage, acte notarié...), ainsi que tous frais annexes,

- AUTORISE le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE



Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....35

Nombre des Membres en  
exercice.....35

Nombre des Membres présents  
à la séance.....31

Procurations.....4

Absent(s) excusé(s).....0

Séance du 19 octobre 2015

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA,, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI (arrivée au point n° 8, procuration à David VALENCE du point n°1 au point n° 7), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marie-José LOUDIG	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	François FICHTER
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Serge VINCENT

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....35

Séance du 19 octobre 2015

Nombre des Membres en  
exercice.....35

Nombre des Membres présents  
à la séance.....31

Procurations.....4

Absent(s) excusé(s).....0

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA,, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI (arrivée au point n° 8, procuration à David VALENCE du point n°1 au point n° 7), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marie-José LOUDIG	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	François FICHTER
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Serge VINCENT

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

19 octobre 2015 – n° 08 (1/2)  
150115

**SIGNATURE DE LA CHARTE DU DROIT FONDAMENTAL DES CITOYENS A ACCEDER A L'INFORMATION ET AUX SAVOIRS PAR LES BIBLIOTHEQUES**

La Ville et la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges s'engagent dans un projet de médiathèque intercommunale à horizon 2019.

La nécessité de penser différemment la lecture publique, à la confluence entre le troisième lieu (lieu de sociabilité), le learning center (centre d'apprentissages) et l'espace muséal (mise en valeur du patrimoine local) a été soulignée. Il est nécessaire que cette nouvelle bibliothèque existe dès aujourd'hui. C'est pourquoi des engagements en faveur de la lecture publique doivent être pris.

Lors de son dernier congrès à Strasbourg, en 2015, l'Association des Bibliothécaires de France, association structurante sur le plan national, a dévoilé sa Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques. L'Association des Bibliothécaires de France propose aux collectivités d'adhérer aux principes énumérés dans cette Charte, qui sont :

- Le droit d'accéder librement et sans discrimination à toutes les cultures et à une information plurielle
- Le droit à un accompagnement attentif et compétent, respectueux des attentes des citoyens
- Le droit des personnes handicapées à l'égalité d'accès aux savoirs et à l'information
- Le droit d'expérimenter et de se former tout au long de la vie
- Le droit d'être en capacité de participer à l'innovation sociale et aux débats citoyens
- Le droit d'accéder à un internet public ouvert et fiable
- Le droit d'accéder, de réutiliser, de créer et de diffuser des communs du savoir
- Le droit d'accéder à des ressources, y compris numériques, respectant la diversité des usages et favorisant l'appropriation de l'information et du savoir

Afin que ce texte ne soit pas seulement une déclaration d'intention mais un réel engagement pour une politique publique d'accès aux savoirs et aux savoir-faire, l'Association des Bibliothécaires de France a souhaité accoler à cette charte un dispositif d'adhésion à ces principes. Toute collectivité territoriale qui se reconnaît dans les objectifs et les principes édictés dans la charte peut adhérer à ce texte.

L'adhésion à la charte ouvre la possibilité d'obtenir une labellisation des actions et des services réalisés par la ville au sein de ses bibliothèques, rendant ainsi compte de leur engagement pour une politique publique d'accès libre et ouvert à l'information et aux savoirs. Cette labellisation « Bib'Lib » se déclinera en trois labels attribués selon des critères déterminant le niveau d'implication dans la mise en œuvre des principes énoncés par la charte.

Ces labels, récompensant une politique de lecture publique efficiente, sont des horizons à atteindre dans le cadre de notre projet.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 octobre 2015 – n° 08 (2/2)

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

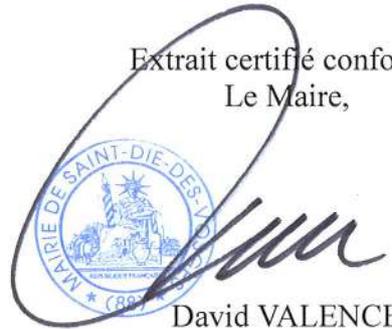
- AUTORISE le Maire à signer le formulaire d'adhésion à la Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques, qui engagera la collectivité :

↳ à mettre en œuvre au sein de ses bibliothèques une politique publique favorisant l'exercice des droits fondamentaux du citoyen, à s'informer, à apprendre, à partager et à inventer ses usages ;

↳ à accepter que le comité de suivi publie le nom de la collectivité sur la base nationale des bibliothèques labellisées, diffusée sur le site internet de l'Association des Bibliothécaires de France ainsi que sur ses différents supports de communication.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mairie de Saint-Die-des-Vosges is partially obscured by a large, stylized black ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and the year '1887'. The signature is written in a cursive, flowing style.

David VALENCE



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 octobre 2015 – n° 01  
150108

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 SEPTEMBRE 2015**

En application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2015 est :

**ADOpte PAR 27 VOIX POUR**

Abstentions : 8 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT  
O.TURAN – C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI – N. TOMASI)



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

  
David VALENCE

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....35

Nombre des Membres en  
exercice.....35

Nombre des Membres présents  
à la séance.....31

Procurations.....4

Absent(s) excusé(s).....0

Séance du 19 octobre 2015

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA,, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI (arrivée au point n° 8, procuration à David VALENCE du point n°1 au point n° 7), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marie-José LOUDIG	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	François FICHTER
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Serge VINCENT

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

19 octobre 2015 – n° 02  
150109

**DESIGNATION DE MEMBRES SUPPLEMENTAIRES AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE SPECTACLES VIVANTS**

Les deux établissements que sont l'Espace Georges Sadoul et la Nef possèdent un outil de gestion adapté à leur projet, ainsi qu'un conseil d'exploitation de régie à autonomie financière qui se réunit deux fois par an pour proposer les orientations budgétaires et partenariales.

Le 18 avril 2014, le conseil municipal a nommé un membre représentant du conseil municipal au conseil d'exploitation, il s'agit de Madame Claude KIENER, Adjointe au Maire.

Le 17 avril 2015, le conseil municipal a nommé deux membres représentant le secteur associatif au conseil d'exploitation, il s'agit de Messieurs José DA SILVA et Emmanuel ANTOINE.

Il y a lieu aujourd'hui de nommer trois membres supplémentaires au conseil d'exploitation de la régie de spectacles vivants.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- DESIGNE :

- Monsieur Jean-Pierre FEVRE
- Madame Christine FELDEN
- Madame Laetitia DEMENGE

en tant que membres du conseil d'exploitation de la régie de spectacles vivants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE



Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....35

Nombre des Membres en  
exercice.....35

Nombre des Membres présents  
à la séance.....31

Procurations.....4

Absent(s) excusé(s).....0

Séance du 19 octobre 2015

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA,, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI (arrivée au point n° 8, procuration à David VALENCE du point n°1 au point n° 7), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marie-José LOUDIG	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	François FICHTER
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Serge VINCENT

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.